

3A ETANCHEITE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 35 000.00 €

Siège social : 31 Bd Gilly

13010 MARSEILLE

850 266 552 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Alessandro BIONDI, propriétaire de | 350 parts |
| - Monsieur Stéphane MARTIN, propriétaire de | 350 parts |

soit un total de	700 parts
sur les sept cents (700) parts composant le capital social.	

Monsieur Alessandro BIONDI préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 237 582.81 €, de la manière suivante :

- Un bénéfice de 237 582.81 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves" qui présentera un solde créditeur de 1 033 110.75 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant une convention de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 600	2 600				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	8 000	8 000		2 102	2 102-	100.00-
	Autres immobilisations corporelles	18 828	13 914	4 915	6 438	1 523-	23.66-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 625		4 625	4 625		
	Total II	34 053	24 514	9 540	13 165	3 625-	27.54-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	14 920		14 920	8 339	6 581	78.92
	En-cours de production de biens	142 402		142 402	1 359 879	1 217 477-	89.53-
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	434 485		434 485	807 152	372 666-	46.17-
	Autres créances	28 576		28 576	5 976	22 600	378.21
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	850 922		850 922	34 000	816 922	NS
	Disponibilités	408 488		408 488	1 075 149	666 661-	62.01-
	Charges constatées d'avance (3)	2 671		2 671	2 472	199	8.05
	Total III	1 882 464		1 882 464	3 292 967	1 410 502-	42.83-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 916 518	24 514	1 892 004	3 306 132	1 414 127-	42.77-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 4 625
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 35 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	35 000	35 000		
	Réserves				
	Réserve légale	3 500	3 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	795 528	481 573	313 955	65. 19
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	237 583	313 955	76 372-	24. 33-
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 071 611	834 028	237 583	28. 49
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	352 416	284 885	67 532	23. 70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 253	219 802	66 549-	30. 28-
	Dettes fiscales et sociales	108 217	277 017	168 800-	60. 94-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)	206 507	1 690 399	1 483 893-	87. 78-
	Total IV	820 393	2 472 104	1 651 710-	66. 81-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 892 004	3 306 132	1 414 127-	42. 77-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 820 393 2 472 104